



TRIBUNE LIBRE

Quid d'un Moratoire sur l'implantation d'éoliennes en Europe ?

Vous êtes nombreux à nous avoir interpellé quant à la prise de position de l'European Platform Against Windfarms (EPAW), réclamant un Moratoire sur l'implantation d'éoliennes en Europe, afin de connaître la position de Vent de Colère à ce propos.

1) - Nous considérons cet appel à un Moratoire en Europe comme particulièrement **dangereux et incohérent**. On ne peut vouloir une chose et son contraire. Vent de Colère mène le combat contre l'Eolien Industriel en France, depuis huit ans maintenant mais, s'agissant de notre crédibilité, il importe en même temps d'être en phase avec notre argumentation.

Si le développement de l'Eolien Industriel en France, ne contribuera en aucune façon à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), mais au contraire à les augmenter du fait de l'incontournable régulation de la production électrique, par contre, dans les Pays dont la structure du réseau de production d'électricité est quasi essentiellement d'origine Thermique à Flamme (THF), Centrales Charbon, Fuel ou Gaz, pendant l'exploitation des Centrales Eoliennes et leur substitution partielle à la production de base des Centrales THF, il y a incontestablement diminution des émissions de GES !

2) - Lorsque Danemark, Allemagne, Espagne (les plus grands émetteurs de GES en Europe), mais également Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Grèce, Portugal, Pologne, Roumanie, Hongrie, Tchéquie, etc..., installent des éoliennes chez eux, comme l'Europe les y incite, sur le strict plan de la diminution des émissions de GES, il y a bien respect de la **doctrine** du Protocole de Kyoto et de la Directive européenne du 27 septembre 2001, et cela, même s'il est d'ores et déjà acquis que les **objectifs** de diminution des émissions de CO₂ auxquels ces Pays se sont engagés, ne seront pas atteints avant longtemps.

3) - Le système communautaire d'échange de quotas d'émission ou Emission Trading Scheme (ETS), permet à des sociétés, allemandes par exemple : Ostwind, Abowind, Enertrag, WSB Neue Energien, Juwi, etc..., en installant des éoliennes en France, d'obtenir des Droits d'Emission qui seront ensuite soit vendus sur la bourse européenne, soit négociés de gré à gré avec les exploitants de Centrales Thermiques !

Ainsi les éoliennes installées en France, grâce à cette disposition, permettront-elles aux plus grands pollueurs européens de continuer à polluer voire, pour l'Allemagne par exemple, de décider la construction de 30 nouvelles Centrales à charbon dont elle obtiendra avec ces éoliennes françaises, les quotas d'émission de CO₂. La solidarité, fût-elle européenne, doit-elle nous conduire à cautionner pareille absurdité ?

Notre priorité est de faire cesser l'installation d'éoliennes dans notre pays, afin que les grands électriciens européens (Allemagne, E-On, RWE ; Italie, Enel ; Espagne, Iberdrola ; Belgique, Electrabel ; Autriche, Verbund ; etc..), n'obtiennent des quotas en massacrant nos paysages et, plus grave encore, en nous éloignant du même coup de nos propres engagements en matière de diminution de nos émissions de CO₂ !

4) - Par ailleurs, s'il s'agit d'apporter aide et soutien ponctuellement, à des Associations européennes mobilisées contre des projets éoliens du fait des innombrables nuisances induites par le fonctionnement de ces machines et leur impact sur l'environnement, cela est par contre tout à fait envisageable, notre Fédération le fait déjà.

5) - Enfin, à la question de savoir à qui l'éolien profite-t-il vraiment ? : L'éolien ne produit aucune richesse en France autre que des revenus financiers pour des investisseurs qui bénéficient déjà de défiscalisation. Le développement de la filière correspond à des emplois et de l'activité industrielle à l'étranger (Lobby Germano-Ibérico-Danois), donc à du déficit commercial. C'est une subvention supplémentaire aux Promoteurs éoliens, ponctionnée sur le Budget de l'Etat, aux frais du contribuable et de la dette publique.

Alain BRUGUIER

Vent de Colère ! - FEDERATION NATIONALE

Président : Alain BRUGUIER Chemin des Cadenèdes 30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE

www.ventdecolere.org